

Image not found or type unknown



Succession et salaire differé

Par **TROUILLE**, le **16/09/2010** à **18:36**

Bonjour, ma mere est decedé il y a un an elle avait l'usufruit de la succession une petite exploitation familiale fermiere mes freres ayant travaillé a la ferme plusieurs années ont réclamés leurs parts de salaire differé la succession ne couvrant pas leur demandes nous avons donc renoncés à l'heritage nous sommes six enfants deux on eu la totalité de la succession il s'avere que ma mere suite a des travaux réalisés peu avant son decés l'entrepreneur nous reclame les sommes dus nous avons du payer les travaux a six plus les interet de retard devons nous reclamer les sommes que nous avons payée sachant mes freres beneficent de la totalité de la succession et que nous avons renoncé a l'heritage signé devant notaire merci pour la reponse

Par **mimi493**, le **16/09/2010** à **20:58**

on renonce à une succession devant le greffe du TGI, pas devant un notaire.